

il hu  
 Du troisieme jour du mois de mars — mil huit  
 cent vingt-cinq, à une heure du soir — 99

16

**ACTE DE NAISSANCE** de marie Jeanne Bochet  
 né le trois même mois  
 à deux heure du matin fille \*legitime de  
Guillaume Bochet  
 âgé de vingt sept ans, profession de cultivateur  
 et de Francis Bidamant  
 âgée de vingt sept ans, profession de filandière  
 demeurant à ploubazlanec

L'Enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être  
 du sexe feminin

La déclaration de la naissance a été faite par Guillaume  
Bochet pere de l'enfant âgé  
 de vingt sept ans, profession de cultivateur  
 demeurant à ploubazlanec

Premier témoin, Jean Bidamant  
 âgé de vingt cinq ans, profession de cultivateur  
 demeurant à ploubazlanec

Second témoin, Jean Marie Maignou  
 âgé de quarante sept ans, profession de cultivateur  
 demeurant à ploubazlanec

Lecture donnée de ce que dessus les comparans et témoins  
 ont déclaré le pere & Jean Bidamant ne savaient  
 signé Jean Marie Maignou signe  
J. M. Maignou

Constaté suivant la loi, par moi Pierre Scolan maire  
 & P. Scolan Officier de l'Etat civil soussignants.

P. Scolan

## Informations liées à l'image.

Lieu : Ploubazlanec  
 Période : 1825 - 1832